

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

René DALLOZ
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

Contre le "Dumping allemand"

Une importante nouvelle nous est parvenue d'Anvers tout dernièrement, nouvelle grosse de conséquence pour l'industrie diamantaire en général, et ne demeure pas sans intérêt pour nos centres français, qui se débattent désespérément dans l'effroyable crise qui les a frappé plus profondément encore que tous les centres étrangers.

Voici la nouvelle en question :

Tous les organismes diamantaires anversois, au nombre de huit, organisations patronales, Bourses de diamants, Syndicats ouvriers, ont adressé en commun au Gouvernement, un long rapport qui expose en détails la situation anormale créée à l'industrie diamantaire belge par le dumping allemand, et lui suggère les propositions suivantes pour mettre fin à cette situation injuste autant que désastreuse :

1^o Création par l'entremise de la Banque Nationale de Belgique, d'un Office de conversion ayant pour but d'empêcher que les sommes dues aux entrepreneurs-lapidaires allemands soient payées en Dollardbonds ou en marks dévalorisés ;

2^o Obligation formelle pour tous les négociants diamantaires établis en Belgique, de payer le travail exécuté à l'étranger exclusivement en francs belges au dit Office de conversion, sur la base du taux du change.

Nul ne peu contester la portée de cette démarche faite auprès du Gouvernement par des organisations représentant au total plus de 30.000 membres, et surtout de son impérieuse nécessité dans la situation lamentable que traverse notre industrie depuis le début de 1933, date depuis laquelle le mal ne fait que s'aggraver.

Cependant, je ne voudrais commenter cet événement sensationnel sans rappeler à nos camarades les faits antérieurs qui sont à l'origine de cette action, pour mieux démontrer le rôle néfaste qu'a joué dans la crise diamantaire, les centres

allemands fortement soutenus par leur Gouvernement, car, si la crise économique mondiale pèse lourdement sur l'industrie des pierres précieuses, les conditions anormales de travail des centres allemands ont bien entraîné l'avilissement complet des salaires et mis aujourd'hui notre métier en infériorité sur tous les autres.

Les faits remontent à Juillet 1932. On enregistrait dans le métier à cette époque, un regain d'activité qui ne fut hélas que momentané, mais dont le Gouvernement du Reich se saisit pour tenter de développer les centres de Hanau et Idaar-Oberstein qui, jusqu'alors, subissaient comme tout autre centre, un chômage d'égale importance. A cet effet, il institua par décret, le système des Dollardbonds qui sont des valeurs spécialement réservées au paiement des salaires dûs par les firmes étrangères aux patrons-entrepreneurs allemands et qui apportent supplémentairement aux bénéfices réalisés sur le travail lui-même, un sérieux avantage provenant de cette spéculation.

Au début, l'emploi de ces valeurs ne provoqua qu'une faible inquiétude dans les milieux diamantaires, car personne ne songeait à l'employeur qu'allait prendre cette politique protectionniste d'un nouveau genre, ni des effets désastreux qu'elle allait engendrer.

Cependant les Dollardbonds donnaient déjà aux fabricants belges une marge de bénéfices de 10 % environ, c'est-à-dire que pour payer un salaire de 100 francs à un ouvrier allemand, le fabricant versait 90 francs en Dollardbonds, la différence de 10 francs étant supportée par le Gouvernement allemand.

Aussi, les espérances de ce dernier de vouloir absorber cette industrie de luxe semblaient se confirmer. Très vite les centres allemands reprisent de l'activité au préjudice des autres centres diamantaires. Tous les ouvriers chômeurs reprisent le travail et en Novembre 1932, les 3.200

ouvriers diamantaires que comptait l'Allemagne avant la crise avaient retrouvé occupation. Déjà les entrepreneurs allemands demandaient qu'il soit fait des apprentis et cette revendication était fixée sur la base minimum de un apprenti par cinq ouvriers.

Mais n'allons pas croire non plus que les ouvriers diamantaires allemands gagnaient de gros salaires, que la situation était bien douce pour eux malgré qu'ils avaient du travail. Ils étaient victimes, comme nous avons bien trop souvent l'image sous nos yeux, de l'exploitation capitaliste qui profitait de leur misère et de la spéculation des Dollardbonds qui lui était offerte. Je me souviens encore de l'enquête que fit le secrétaire de l'A. U. D., notre camarade Van Bercklaer, et qui révéla que des ouvriers travaillaient jusqu'à 90 heures par semaine, même le dimanche matin, pour arriver à gagner leur vie.

Mais cela n'était pas de nature à améliorer la situation des diamantaires des autres pays où le chômage allait désormais s'aggraver et les prix de façon s'avilir dans les conditions que l'on connaît trop bien aujourd'hui, puisque le métier de diamantaire ne nourrit plus son homme.

C'est que peu à peu, la plupart des fabricants belges réduisaient ou cessaient toute fabrication dans leur propre pays, de même qu'en France, pour envoyer leurs marchandises travailler en Allemagne.

Tandis que le chômage augmentait dans d'immenses proportions en Hollande, en Belgique et en France, en Allemagne on formait de nouveaux ouvriers, si bien, qu'aujourd'hui le nombre des diamantaires allemands atteint 4.600.

Aussitôt, face à cette concurrence déloyale qui devenait un danger mortel pour l'industrie entière, les organismes anversois en Avril 33 prenaient à la presque unanimité par voie de référendum, des mesures de protection suivies de sanctions sévères qui consistaient en des amendes pouvant atteindre 100.000 francs et que tout fabricant prit en flagrant délit d'occuper les centres allemands, devait payer de suite s'il ne voulait se voir exclu des Bourses de diamants. Tout au

début, le Comité de protection eut beaucoup de succès. Bon nombre de fabricants se virent infliger et contraints de payer de fortes amendes, et sous cette influence, cessaient, ou tout au moins ralentissaient considérablement leurs envois de travail en Allemagne.

Comme répercussion, les diamantaires allemands connaissaient le chômage dans des proportions dépassant parfois le 60 % au profit de la place d'Anvers où les ouvriers avaient consenti une réduction de leurs salaires pour aider dans cette tâche difficile.

Mais hélas ! comme dit le proverbe : « qui a bu, boira ». L'appât de la « galette » était trop tentant pour ceux qui avaient bénéficié si largement de la bienveillance du gouvernement allemand et l'affaire devenait d'autant plus attrayante pour eux que le taux des Dollardbonds flétrissait sans cesse. Les efforts vigilants, la grande activité du Comité de protection devenaient donc inefficaces. Il n'était plus possible de s'interposer à la rivalité allemande qui était d'autant plus redoutable que les ouvriers diamantaires allemands sont de très bons ouvriers au point de vue technique et qui emploient tous les moyens mécaniques de production permettant de fournir un travail de choix.

N'abandonnant pas leur action qui avait produit son effet, les organisations anversoises, sur l'initiative de la Fédération des Bourses de diamant, acceptèrent une entrevue avec les représentants de l'industrie des centres de Hanau et Idaar - Oberstein, conférence qui réunie à Luxembourg le 16 Mai 1934 les différents délégués des deux pays. Van Berckelaer y assistait.

En opposition aux réclamations formulées par la délégation allemande qui demandait la suppression immédiate des mesures de boycottage dont l'industrie allemande était l'objet, les représentants belges démontrent les conséquences extrêmement néfastes du système des Dollardbonds pour le commerce et l'industrie et prouvaient que l'emploi de ces valeurs dans le paiement des salaires était la cause de la baisse des prix du taillé sur les marchés et de la diminution sans cesse accentuée des salaires. Elle acceptait la levée des mesures de boycottage et demandait pour mettre un terme à cette déroute préjudiciable à tous, la suppression du régime des Dollardbonds et une entente sur la réglementation des salaires et des heures de travail.

Cependant, loin de vouloir renoncer à leurs priviléges, les représentants allemands laissaient entendre qu'ils pourraient consentir à des réductions qui s'effectueraient par étapes, si leur réclamation obtenait gain de cause.

Ne pouvant accepter ces conditions qui n'auraient fait qu'augmenter le préjudice déjà subi, les organisations belges

demeurèrent sur leurs positions et décidèrent de redoubler d'activité dans les mesures de boycottage qui ne seraient supprimées que le jour où l'abolition des Dollardbonds serait un fait.

Mais le cours des Dollardbonds diminuait toujours, et malgré une décision prise par le gouvernement allemand que les fabricants belges ne pourraient plus payer la totalité des salaires en Dollardbonds, mais seulement les 3/4, les bénéfices de cette spéculation devenaient énormes et de plus en plus, les fabricants étaient tentés de passer outre les décisions prises par leurs organisations.

La marge de bénéfices s'est augmentée successivement à 85 % en mai 1934, à 105 % en juillet pour atteindre 150 % le 1^{er} septembre.

Ce 150 % de bénéfices ne jouant seulement que sur les 3/4 de la somme totale, pour payer à un ouvrier allemand un salaire équivalent à 100 fr., le fabricant belge doit verser :

1/4 de la somme au taux normal, c'est-à-dire : 25 fr. ;

Et 3/4 ou 75 fr. en Dollardbonds donnant 150 % de bénéfices, c'est-à-dire : 30 fr. ;

Ce qui donne un total de 55 fr., soit un bénéfice net de 45 fr.

Je crois que ces chiffres parlent suffisamment pour donner une indication exacte des avantages exorbitants que procure l'emploi des Dollardbonds et pour démontrer la concurrence déloyale et impossible qui est faite à nos camarades belges comme à nos centres français.

Ce n'est plus une concurrence normale où la rivalité existe dans la provenance de la matière première ou dans les moyens de fabrication, mais c'est uniquement une spéculation qui se pratique par l'échange des Dollardbonds.

Je dis bien, une spéculation, car le fabricant qui fait travailler en Allemagne ne recherche plus la nécessité de réaliser le moindre bénéfice sur le travail du diamant lui-même. Il n'a plus à calculer supplémentairement à la façon et au prix d'achat du brut, la marge qui doit lui rester pour droits de douanes, ses frais généraux et ses bénéfices. Il sait par avance que c'est le Gouvernement allemand qui lui donnera tout cela.

Mais jugeons un peu de la situation qui est faite aux autres fabricants et de là, aux ouvriers des autres pays qui devront laisser prendre sur leur salaire déjà bien bas, les bénéfices du commerce.

Le fabricant qui ne fait pas travailler en Allemagne, n'a pas la spéculation des Dollardbonds pour couvrir ses frais généraux et lui donner des bénéfices satisfaisants, et pour arriver à présenter sur le marché, des diamants taillés à des prix correspondants à ceux du travail effectué à Hanau ou Idaar, il préleva sur le salaire de l'ouvrier une certaine marge compensatrice.

C'est donc l'ouvrier diamantaire de Belgique et de France ou d'ailleurs, qui supporte tous les frais de cette spéculation.

Aussi, applaudissons-nous à l'initiative des organisations diamantaires belges de demander en commun à leur Gouvernement de prendre les dispositions légales et nécessaires pour supprimer la concurrence malhonnête et injuste qui est faite à tous les diamantaires par les centres allemands.

Quelques camarades sont pessimistes sur cette action, pessimisme d'autant plus compréhensible que nous arrivons au cinquième hiver de chômage et que jusqu'à ce jour l'industrie n'a fait que périliter.

Quant à moi, je me permets d'avancer que j'ai confiance en l'efficacité de ces mesures et aussi en leur réalisation parce que l'industrie diamantaire belge joue un rôle important dans la vie économique du pays et qu'il sera difficile au Gouvernement de se dérober à ces suggestions qui ne peuvent être que favorables aux uns et aux autres.

Il ne fait aucun doute que si ces propositions aboutissent, nos centres français en ressentiront des effets heureux et ce sera avec satisfaction que nous verrons de nos camarades reprendre le travail.

R. DALLOZ.

Dans les Centres

Saint-Claude et ses sections. — Bien que certains journaux annoncent qu'une amélioration se manifeste dans l'industrie diamantaire, la situation de notre centre demeure sans changement et la constatation bien douloureuse que nous pouvons faire, c'est que la situation qui est faite aux ouvriers n'est plus digne de celle d'un métier de luxe comme le nôtre. La concurrence étrangère a introduit la baisse des tarifs à laquelle vient s'ajouter différents facteurs, tels que mauvaise qualité de brut, épurage des pierres, bienfaçure, qui contribuent soit l'un, soit l'autre, à la baisse des salaires, ce qui est loin d'inciter les ouvriers à rester ou à revenir au métier.

Actuellement, le personnel de la coopérative *Adamas* est toujours au travail.

La coopérative *Le Diamant*, sur le point de fermer au début de septembre, a reçu de nouveau du travail et occupe depuis cette date tout son personnel qui n'est pas en congé.

Par contre, le chômage est en augmentation chez les ouvriers patronaux. Des quelques patrons qui occupent un petit personnel, il ne reste que la maison Juhan qui a une quinzaine d'ouvriers au travail, et nous n'avons pas connaissance d'une réouverture très prochaine des autres ateliers dernièrement fermés.

Paris. — La situation demeure sans changement sur notre place où très peu d'ouvriers sont encore diamantaires. Nous pouvons tabler sur un effectif de 25 ouvriers environ au travail.

**

Bien qu'il puisse paraître déjà tard pour le

faire, je me fais un devoir de signaler à nos camarades, l'injustice flagrante dont ont été victimes au lendemain du 1^{er} mai, quelques ouvriers de la maison Dimitri, et desquels j'étais.

Nous avons été renvoyés pour manque de travail, mais nous sommes bien convaincus que ce n'était point là le prétexte de notre renvoi car, aussitôt après, un autre ouvrier reprenait déjà notre place.

Mais le seul fait de n'avoir pas paru à l'usine le 1^{er} mai, n'était-ce point, aux yeux du patron, une grave faute de notre part?

Et ce que nous réprobons le plus dans cette singulière histoire, c'est l'attitude équivocue du contremaître qui, ouvrier comme nous et aussi syndiqué, recherche et profite de toutes les occasions pour dénigrer ses camarades auprès du patron, croyant sans doute gagner de l'importance et de l'estime dans la Maison.

Nous saurons nous souvenir.

Pierre LE BON.

BELGIQUE

La situation s'est légèrement améliorée depuis le début de septembre. Le nombre des ouvriers au travail est passé de 4.360 à 5.159 au 22 septembre.

L'école professionnelle de perfectionnement créée par le Syndicat patronal, est en fonctionnement. Les ouvriers ont ainsi à leur disposition toutes possibilités de se perfectionner dans le travail au dops mécanique, et principalement dans la petite pierre, car on estime très justement que c'est un des moyens essentiels pour lutter la concurrence étrangère.

HOLLANDE

De même qu'en Belgique, la situation s'est sensiblement améliorée comme l'on pourra s'en rendre compte par les statistiques publiées d'autre part.

Le nombre des ouvriers au travail qui était de 1776 au 25 août est passé à 2.073 pour la semaine finissant le 29 septembre.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues de Mars à Septembre

Jaillot Edmond, St-Claude	4 25
Janvier Germaine, St-Claude	10 "
Joly Marcel, St-Claude	5 "
D. R., St-Claude	8 "
Anonyme, St-Claude	20 "
Anonyme, St-Claude	3 50
En souvenir du Rayon de Soleil ..	20 "
David Léon, St-Claude (% aiguise.)	2 50
Meynier Gaston, Chassal	5 "
Ruppli G., Bienné (Suisse).....	5 "
Dalloz Maurice, Le Martinet	2 "
Arbez Marcelle, Lavans	12 "
Coquet Louis, Paris	6 "
Eberlin Jacques, Genève	10 "
Un visiteur	10 "
Vente vieux journaux	3 50
Berthon Louis (% sur matériel)...	24 50
Total	151 25
Liste précédente	196 05
Total à ce jour depuis le début de l'année	347 30

Merci aux généreux donateurs.

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS	Syndiqués	Ouvriers occupés
Du 2 au 7 Juillet	11.112	4.830
Du 9 au 14 —	11.104	4.956
Du 16 au 21 —	11.104	5.002
Du 23 au 28 —	11.104	5.033
Du 30 Juillet au 4 Août	11.104	4.764
Du 6 au 11 Août	11.104	4.488
Du 13 au 18 —	11.104	4.468
Du 20 au 25 —	11.495	4.442
Du 27 Août au 1 ^{er} Sept.	11.498	4.442
Du 3 au 8 Septembre	11.469	4.360
Du 10 au 15 —	11.464	4.925
Du 17 au 22 —	11.462	5.159

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 9 au 14 Juillet	1.760	3.097
Du 16 au 21 —	1.826	3.024
Du 23 au 28 —	1.909	2.936
Du 30 Juillet au 4 Août	1.887	2.961
Du 6 au 11 Août	1.936	2.913
Du 13 au 18 —	1.910	2.929
Du 20 au 25 —	1.776	3.049
Du 27 Août au 1 ^{er} Sept.	1.813	3.022
Du 3 au 8 Sept.	1.988	2.826
Du 10 au 15 —	2.078	2.809
Du 17 au 22 —	2.065	2.746
Du 24 au 29 —	2.073	2.742

Aux syndiqués de St-Claude

Nous portons à la connaissance des camarades, les récentes décisions prises par notre Conseil syndical en ce qui concerne le taux de la cotisation.

La pénible situation que nous vivons depuis plusieurs années et qui ne cesse de s'aggraver davantage, pèse lourdement sur la vie de nos camarades dont les salaires sont maintenant considérablement réduits et il ne fait aucun doute que la cotisation syndicale constitue actuellement avec les divers frais qu'occasionne notre métier, une certaine charge pour la plupart d'entre eux.

C'est pourquoi, jugeant de ces difficultés, le Conseil syndical a estimé utile de diminuer autant que possible le taux de la cotisation, plutôt que de contraindre nos camarades à quitter l'organisation qui aura incontestablement besoin de toute sa force qui n'est autre que sa puissance du nombre pour regagner bien vite ce que la crise a impitoyablement pris à nos salaires.

Malgré que le maximum de compression a déjà été opéré sur le budget du syndicat, ces mesures ne seront pas sans ajouter quelques difficultés à sa gestion et peut-être serons-nous obligés, par la suite, de suspendre le secours de maladie, cependant bien réduit, mais qui se chiffre à un total d'environ 10.000 francs par année.

C'est l'expérience qui nous le dictera, car il est bien impossible d'établir des prévisions, mêmes qu'approximatives, dans une période aussi agitée et incertaine.

Voici donc les dispositions qui ont été prises en cette circonstance et qui sont entrées en vigueur à partir du 1^{er} septembre :

Pour un mois complet de travail : 6 francs de cotisations ; Pour trois semaines de travail : 4 fr. 50 de cotisations ; Pour deux semaines de travail : 3 francs de cotisations ; Pour une semaine de travail : 1 fr. 50 de cotisations ; Pour chômage complet : 1 franc par mois.

Pour les camarades âgés de 50 ans et plus :

Pour un mois complet de travail : 4 francs de cotisations ; Pour trois semaines de travail : 3 francs de cotisations ; Pour deux semaines de travail : 2 francs de cotisations ; Pour une semaine de travail : 1 franc de cotisations ; Pour chômage complet : 1 franc par mois.

Maintien du Sou du Soldat et provisoirement du secours de maladie à 1 fr. 50 par jour pour une période de trois mois.

Les camarades ayant changé momentanément de métier et payant les mêmes cotisations, conservent leurs droits à la caisse de secours.

Ceux qui ne paient que la cotisation de 1 franc par mois au Rayon de Soleil, n'auront pas droit aux secours de maladie.

Nous espérons vous apporter ainsi une minimale satisfaction et avons la certitude que vous demeurerez à l'organisation comme par le passé.

Le Conseil syndical.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Les valeurs diamantifères accusent de nouveau un recul sérieux sur les cours cotés il y a environ deux mois.

Il a été cependant enregistré une certaine poussée à la hausse pendant cette période écoulée, lorsque le bruit fut répandu de la réouverture d'une des mines de la De Beers. Mais comme cette éventualité était plutôt dans le but de diminuer le chômage intense qui règne à Kimberley depuis que les mines sont fermées en mars 1932 que, nécessitée par des demandes importantes de diamants bruts, cette nouvelle n'a pas été confirmée et les cours ont marqué aussitôt une nouvelle baisse sous l'effet de cette conjecture défavorable.

La De Beers Ordinaire à 312 le 6 août, tombe à 262 le 28, remonte à 298 le 18 septembre, pour reculer à 261 le 10 octobre.

La De Beers Préférence à 520 le 3 août, tombe à 428 le 28, s'élève à 562 le 4 octobre et termine à 541 le 10 octobre.

La Jagersfontein à 68 le 3 août, recule à 60,50 le 24, pour remonter à 67 le 1^{er} octobre et terminer le 10 à 61,25.

Après avoir été très calmes pendant la période des vacances, les marchés se sont ressaisis en septembre et actuellement l'ambiance est quelque peu plus favorable que précédemment.

Au marché des bruts, les prix demeurent fermes par suite de l'énergique politique de vente de Diamond Corporation. Les transactions ne sont pas très importantes, les fabricants n'achetant que ce qu'ils ont absolument besoin. A noter un achat assez conséquent du Consortium d'Amsterdam.

Pour les taillés, et surtout dans la petite pierre, les prix sont moins stables par suite des conditions avantageuses de fabrication qui sont offertes par le dumping allemand.

Cependant, dans les milieux diamantaires, on est fort satisfait de l'impression produite au gouvernement par le rapport adressé par les organismes anversois, et l'on espère avec confiance que les mesures préconisées pour combattre la concurrence allemande seront prises en considération.

UNION NATIONALE
des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Situation Financière du " RAYON DE SOLEIL "
(1^{er} semestre 1934)

Comptes financiers du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1934

RECETTES	
Cotisations perçues	1.534 »
Dons divers	240 55
Total des recettes.....	<u>1.774 55</u>
DÉPENSES	
Indemnités payés aux malades .	5.942 30
Frais du précédent contrôle .	30 »
Frais de correspond. et divers .	174 40
Total des dépenses.....	<u>6.146 70</u>
RÉCAPITULATION	
Total des dépenses	<u>6.146 70</u>
Total des recettes	<u>1.774 55</u>
Excédent des dépenses.....	<u>4.372 15</u>

Situation financière du Rayon de Soleil au 30 Juin 1934

AVOIR DU RAYON DE SOLEIL	
Au 31 déc. 1933, l'avoir était de	236.347 84
Déficit de l'exercice.....	4.372 15
Avoir au 30 juin 1934.....	<u>231.975 69</u>

**

Nous avons le regret de constater que c'est un nouveau déficit qui vient clore cet exercice financier du Rayon de Soleil et il se trouve d'autant plus considérable que le chiffre des cotisations a été très restreint au cours de ce semestre et que les événements survenus à la Banque des Coopératives l'ont privé des intérêts de l'argent qui y est engagé.

Le prochain exercice sera certainement plus favorable, puisque supplémentairement aux intérêts de l'argent placé à La Fraternelle qui ne rentrent qu'à la fin de chaque année, viendront s'ajouter ceux de l'argent déposé à la Banque des Coopératives qui seront payés au taux de 2.50 % avec le premier remboursement de fonds d'après le Concordat accepté

par les déposants à l'assemblée générale du 31 juillet 1934.

D'autre part, la diminution du taux des secours alloués aux malades aura aussi sa répercussion du fait qu'elle n'est entrée en vigueur qu'à partir du 1^{er} juin et n'a, par conséquent, joué que sur un mois seulement pour l'exercice écoulé.

Tout laisse donc à envisager une situation plus stable du budget du Rayon de Soleil pour l'avenir.

Le Secrétaire, R. DALLOZ.

*

La Commission de contrôle réunie le 8 août 1934, après avoir examiné les livres, ainsi que toutes pièces justificatives, certifie l'exactitude des comptes présentés et la bonne tenue des livres..

Les déficits de 4.372 fr. 15 pour le Rayon de Soleil et de 5.168 fr. 89 pour l'Union Nationale qui peuvent paraître exagérés, proviennent de ce que les cotisations se font moins nombreuses et surtout des difficultés survenues à la Banque des Coopératives qui n'a payé aucun intérêt depuis sa fermeture.

Pour la Commission de contrôle :

Georges CAIRE, Adonis MERMET,
du Syndicat de Saint-Claude.

NOS MORTS

Nous avons le regret d'annoncer le décès de nos camarades :

Henri BOSNE

du Syndicat de Saint-Claude

décédé le 3 octobre 1934, à l'âge de 64 ans.

Modeste INGRAIN

du Syndicat de Saint-Claude

décédé le 12 octobre 1934, à l'âge de 61 ans

A leurs familles si cruellement éprouvées l'organisation adresse ses bien sincères condoléances.

Les Dops L. MARCHANDEAU
sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.

DIAMANTAIRES, LAPIDIARES!

LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS
à grossissements spéciaux

CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec
poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient
les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

Les véritables ciments gris
et jaunes, marque DAVIDS,
sont en vente à St-Claude chez

M. L. DUBIEF, 14, Rue de la Poyat

M. Clovis PERRIER, Place de l'Abbaye

Aux Trésoriers des Syndicats

Conformément à la circulaire qui leur a été adressée précédemment, nos camarades trésoriers qui ne l'ont encore fait, sont instamment priés de nous faire parvenir le plus tôt possible le montant des cotisations dues par leur organisation à l'Alliance Universelle, à l'Union Nationale et au Rayon de Soleil.

A cet effet, nous rappelons que pour l'année 1934, la cotisation à l'Alliance Universelle est de 1/2 florin, soit 1.28 par trimestre et par membre et qu'elle est payable d'avance et due pour tous les adhérents inscrits au début du trimestre.

Envoyer les fonds à notre compte chèques postaux : René DALLOZ, 333,19, Dijon.

NOTEZ BIEN

Notre nouveau compte de chèques postaux

333-19 Dijon

La précieuse et principale ressource du « Rayon de Soleil » est la poudre noire.

N'oubliez pas de râcler vos cercles.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint Claude

R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, René DALLOZ.

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'Industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de représentant ni de succursale